

## Economie | Un jeu pour relancer les artisans périgourdins et girondins !



Alors que les magasins ont rouvert le 28 novembre, les Chambres des métiers et de l'Artisanat de Dordogne et de Gironde ont décidé de donner un coup de pouce à leurs artisans. Ainsi, l'opération « Vivons Artisanal » incite les girondins et périgourdins à consommer chez leurs artisans locaux.

20 000 euros en bon d'achats de 30€ sont à gagner. Le jeu concours « Vivons Artisanal » se déroule du 6 au 21 décembre prochain pour relancer les artisans de Dordogne et de Gironde. A l'initiative, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMAI) des deux départements. « Dans une période où peuvent rouvrir les magasins 'non-essentiel' il subsiste un intérêt particulier à soutenir les 60 000 entreprises artisanales de Dordogne et de Gironde, qui participent à une économie locale non délocalisable », précise Didier Gouraud, Président de la délégation Dordogne de la CMAI. Ce dernier rappelle d'ailleurs que les artisans « sont les premiers formateurs d'apprentis et des remparts à la désertification des villages ».

Dans les faits, le jeu concours « Vivons Artisanal » a pour objectif de relancer les artisans en donnant des bons d'achats au consommateur. Ainsi, les artisans souhaitant participer à l'opération peuvent [s'inscrire sur la plateforme du jeu](#). « A une semaine du lancement du jeu, nous sommes à 500 artisans, nous en attendons 1 000 à 1 500 », ajoute Nathalie Laporte, Présidente de la CMAI 33.

Le déroulé du jeu est simple : les participants s'inscrivent sur le site internet et 'grattent' virtuellement un ticket. S'ils ont gagné un des bons d'achat de 30€, ils recevront un code sur leur smartphone à utiliser chez un des artisans participant à l'opération. « Le consommateur aura une déduction de 30 euros sur son panier et c'est le Crédit Mutuel du Sud Ouest qui reversera le montant des bons d'achats aux entreprises », précise Nathalie Laporte. Si le jeu concours se déroule entre le 6 et le 21 décembre prochains, les bons d'achat seront valables jusqu'au 16 janvier.

Yoan Denéchau  
Crédit Photo : RB  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 30/11/2020  
[Url de cet article](#)